

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale jeudi 28 mars 2024





MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Éric BERDOATI

Les Elus:

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président Mireille GUEZENEC
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
Diane MICHOUDET
Nicolas PUJOL
Rafael MAYCHMAZ
Alain MONTET

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ
Isabelle GANCZ
Vincent NOEL
Catherine PERRAUDEAU
Alain RAVAILLER
Henri ROISIN
Gisèle THOMAS
Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Jean-Claude TREMINTIN à Diane MICHOUDET
- Virginie RECHAIN à Nicolas PUJOL
- Alain MONTET à Rafaël MAYCHMAZ
- Alain RAVAILLER à Gisèle THOMAS

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services Catherine TRABOUYER, Directrice du service des Finances Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



SOMMAIRE

A.	DELIBERATION	4
1.	Désignation d'un secrétaire de séance	.4
В.	ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C.	DELIBERATIONS	4
1.	Avis sur le Compte de Gestion 2023	.4
2.	Election du Président de séance	.4
3.	Approbation du Compte Administratif 2023	.4
4.	Vote du Budget pour l'exercice 2024	.5
5.	Signature contrats, et participation financière demandée aux seniors pour le séjour organisé e	∍n
ра	rtenariat avec l'ANCV	.5
6.	Aide Sociale Légale	.6
n	OUESTIONS DIVERSES	7

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du jeudi 28 mars 2024

A. DELIBERATION:

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N°25 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 29 février 2024 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Avis sur le Compte de Gestion 2023

Jean-Christophe PIERSON explique que les chiffres donnés lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en séance du jeudi 29 février 2024 sont rigoureusement identiques à ceux du Compte-Administratif 2023 et du Budget 2024 présentés ce soir.

N° 26 : EMET un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Comptable public de Nanterre, pour les opérations de l'exercice 2023, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes.

La délibération est adoptée par 14 voix « pour » et 1 abstention (Alain MONTET représenté par Rafaël MAYCHMAZ)

Rafaël MAYCHMAZ demande quand Compte-Administratif et Budget seront présentés sous la forme du « compte financier unique ».

> Catherine TRABOUYER répond que ce nouveau document sera effectif à compter de 2026.

2. Election du Président de séance

N° 27 : ELIT comme président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023, Henri ROISIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Approbation du Compte Administratif 2023

N° 28 : APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2023 présentant un excédent global de 159 520,19 € (CENT-CINQUANTE-NEUF-MILLE-CINQ-CENT-VINGT EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES) se décomposant comme suit :

La délibération est adoptée par 13 voix « pour » et 1 abstention (Alain MONTET représenté par Rafaël MAYCHMAZ)



Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du jeudi 28 mars 2024

4. Vote du Budget pour l'exercice 2024

N° 29 : VOTE le budget 2024 tel qu'il est présenté par le Vice-Président et équilibré en recettes et dépenses à : 444 866,43 € (QUATRE-CENT-QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT-CENT-SOIXANTE-SIX EUROS ET QUARANTE-TROIS CENTIMES) se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement......424 870,23 €

La délibération est adoptée par 14 voix « pour » et 1 abstention (Alain MONTET représenté par Rafaël MAYCHMAZ)

Rafaël MAYCHMAZ demande à quoi correspondent les crédits imputés à « la sépulture Gabriel ».

> Sylvie SOIRAT explique qu'il s'agit d'un Leg qui a été effectué en contre-partie de l'engagement de la Ville à entretenir la sépulture de la personne, sépulture située au cimetière de Saint-Cloud.

Rafaël MAYCHMAZ s'interroge sur l'augmentation conséquente des crédits alloués en 2024 aux « allocations mensuelles » et aux « frais d'hébergement en résidence autonomie ».

- > Sylvie SOIRAT:
- concernant les « allocations mensuelles », le montant a été augmenté par délibération du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2022. De plus, le nombre des bénéficiaires est en augmentation constante.
- concernant les « frais d'hébergement en résidence autonomie », le montant correspond à celui d'un loyer. Après une période durant laquelle beaucoup de logements au sein des deux résidences étaient vides, de nouveaux arrivants sont de plus en plus nombreux et certains bénéficient de cette allocation versée trimestriellement.

5. Signature contrats, et participation financière demandée aux seniors pour le séjour organisé en partenariat avec l'ANCV

N°30: AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la société « A/D/M Spectacles », 27 allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY, représentée par Madame Michèle GUYETAND, pour le spectacle de noël « Surprise Party » destiné aux seniors qui se déroulera le mardi 17 décembre 2024 à 14 H 30 aux Trois Pierrots.

Le coût du spectacle s'élèvera à 6 857,50 € TTC (SIX-MILLE HUIT-CENT-CINQUANTE-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mireille GUEZENEC explique avoir vu le spectacle aux Folies Bergères et avoir été enthousiasmée.

Rafaël MAYCHMAZ s'interroge sur le ré-approvisionnement des lampes mentionné sur la fiche technique des 3 Pierrots.

➤ **Jean-Christophe PIERSON** se montre rassurant : tout le matériel requis pour la représentation du spectacle « Surprise Party » sera bien à disposition.

N°31: AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec Miléade – Service Groupes, 42 avenue des Langories – CS 70086 – 26903 VALENCE Cedex 9, représentée par Monsieur Vincent PASTOUREL, Responsable Commercial Groupes, pour le séjour destiné aux seniors de Saint-Cloud, organisé du samedi 7 septembre au samedi 14 septembre 2024 en partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme « Seniors en Vacances" au Village Club Miléade de Port-Manech, 1 rue Beg ar Vechen, 29920 NEVEZ. Le coût de ce séjour (hors transport) s'élèvera à 479,45 € TTC (QUATRE-CENT SOIXANTE DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES TTC) par personne, pour un groupe de 21 à 30 personnes, duquel sera déduit le cas échéant l'aide financière versée par l'ANCV aux participants sous conditions de ressources.

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du jeudi 28 mars 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 32 : DIT qu'afin de faciliter l'accès des seniors clodoaldiens au séjour organisé en partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », il est décidé :

- Dégrèvement de 70 % sur le coût du séjour (le cas échéant aide ANCV déduite):
 - Pour une personne seule dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 800€
 - Pour un couple dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales à 1200 €
- Dégrèvement de 50 % sur le coût du séjour (le cas échéant aide ANCV déduite) :
 - Pour une personne seule dont les ressources mensuelles sont comprises entre 801 € et 1000 €
 - Pour un couple dont les ressources mensuelles sont comprises entre 1201 € et 1500 €
- Dégrèvement de 30 % sur le coût du séjour (le cas échéant aide ANCV déduite) :
 - Pour une personne seule dont les ressources mensuelles sont comprises entre 1001 € et 1200 €
 - Pour un couple dont les ressources mensuelles sont comprises entre 1501 € et 1800 €
- Dégrèvement de 10 % sur le coût du séjour (le cas échéant aide ANCV déduite):
 - Pour une personne seule dont les ressources mensuelles sont comprises entre 1201 € et 1400 €
 - Pour un couple dont les ressources mensuelles sont comprises entre 1801 € et 2100 €

Les ressources mensuelles s'entendent comme le revenu fiscal de référence défini sur l'avis d'imposition de l'année N-1, divisé par 12.

En cas de désistement avant le départ ou pendant le séjour, et dans les conditions fixées par l'assurance « Allianz Travel » (annulation ou modification de séjour – transport manqué – arrivée tardive – interruption de séjour – retard de transport – assistance à l'assuré) contractée, les seniors concernés pourront bénéficier d'un remboursement par le CCAS à hauteur de leur participation financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Rafaël MAYCHMAZ demande si les chèques énergie sont pris en compte dans les revenus considérés.

> **Jean-Christophe PIERSON :** les revenus considérés sont le revenu fiscal de référence, divisé par 12. Les chèques énergie n'en font donc pas partie.

Arrivée d' Isabelle GANCZ

N° 33 : AUTORISE Le Président du Conseil d'Administration, ou son représentant, à signer un devis de vente groupes avec la SNCF pour la réservation et l'achat des billets de train dans le cadre du séjour des seniors au Village Club Miléade de Port-Manech à NEVEZ.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 34 : Prise en charge par le Conseil Départemental du renouvellement de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 35 : Prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

D. QUESTIONS DIVERSES

1. Espace d'animation des Coteaux

Jean-Christophe PIERSON rappelle que, comme acté dans le Procès Verbal de la séance du 29 février, une visite de l'Espace d'animation des Coteaux avait été programmée vendredi 22 mars après-midi, en accord avec tous les membres du Conseil d'Administration.

Or, le jour « J », seules Diane MICHOUDET et Catherine PERRAUDEAU ont accompagné Mireille GUEZENEC et lui-même.

Vincent NOEL et Marc TIHY répondent avoir eu malheureusement d'autres impératifs.

Catherine PERRAUDEAU tient à exprimer combien elle a été surprise par la multiplicité des activités proposées. Elle tient également à souligner le professionnalisme des trois agents qui accueillent les seniors au sein de cette structure, laquelle est vraiment ressentie par les seniors comme une « seconde maison ».

Diane MICHOUDET a également été ravie de cette visite. Le site est exceptionnel, tout comme la bienveillance qu'y font régner les trois agents. Le sentiment de se trouver au sein d'une « Maison des Seniors » est très fort.

Jean-Christophe PIERSON propose que le programme mensuel des activités soit régulièrement envoyé aux membres du Conseil d'Administration.

Il salue lui aussi le professionnalisme des trois agents qui savent proposer beaucoup de diversité, entourer et accompagner les seniors.

Plusieurs partenaires (départementaux entre autres), des élus d'autres communes également, sont venus visiter l'Espace d'animation des Coteaux, et sont repartis conquis par leur rencontre avec l'équipe.

Vincent NOEL demande combien de seniors fréquentent la structure.

Mireille GUEZENEC : environ 500.

Henri ROISIN a eu l'occasion de se rendre au sein de l'Espace d'animation des Coteaux il y a plusieurs années et appuie les propos de Catherine PERRAUDEAU et de Diane MICHOUDET.

2. Maison de l'Amitié

Catherine PERRAUDEAU fait part du départ de la directrice, Cécile TOURON, et de l'arrivée à ce poste d'Elisabeth ZHAROVA. Cette dernière n'est pas de formation assistante sociale, mais elle est néanmoins travailleur social.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- > Jeudi 25 avril 2024, salle des Conseillers, à 18 h
- > Jeudi 23 mai 2024, salle des Conseillers, à 18 h
- > Jeudi 20 juin 2024, salle des Conseillers, à 18 h

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h.